

Soutien au Label Creuse en famille

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 27 JUIN 2011

BENEFICIAIRES

- Opérateurs privés.
- Communes.
- EPCI.

■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

Qualification de l'offre et amélioration de l'accueil des publics familles et enfants via le label « la Creuse en famille ». La clientèle familiale, très présente en Creuse tant dans les hébergements marchands que non marchands (résidences secondaires), est une cible privilégiée dans le cadre de la politique départementale du tourisme. Cette stratégie s'appuie sur la démarche engagée par l'UDOTSI depuis 2001 avec un certain nombre d'Offices de Tourisme et de sites touristiques volontaires labélisés « la Creuse en famille ».

■ MODALITES DE CALCUL

SUBVENTION

Le montant des aides financières du Département est calculé au taux de 30 % sur une dépense subventionnable hors taxe plafonnée à 10 000 €, soit une subvention maximale de 3 000 €.

Le montant minimum des investissements doit être supérieur à 1 000 € HT.

OBLIGATIONS

- Demande d'adhésion au label antérieure à la date de la demande de subvention.
- Obtention du label « La Creuse en Famille » à la fin des travaux.
- Engagement avec le label « La Creuse en Famille » pendant 5 ans.
- Mise en marché pour une période de 5 ans minimum.
- Participer à l'élaboration de produits thématiques en collaboration avec un service commercial.
- Participation au Plan Régional de Formation des Acteurs du Tourisme.
- Respecter la réglementation en lien avec l'activité concernée.
- Présence sur Internet, site privé ou référencement de l'activité touristique.

- Participer aux enquêtes de clientèle et de fréquentation menées par l'ADRT 23 et le CRT Limousin.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Celles-ci concernent l'ensemble des investissements spécifiques à l'accueil des publics familles et enfants. Travaux d'aménagement, mobiliers et équipements spécifiques à l'accueil des publics enfants, matériel pédagogique, etc.

Sont exclus : ordinateur, vidéo projecteur mobile, jeux.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Sont éligibles les travaux réalisés par une ou plusieurs entreprises.
- Signature d'une convention entre le bénéficiaire et le Département définissant les modalités d'attribution de la subvention et stipulant notamment les engagements du bénéficiaire.
- Les travaux doivent être engagés au plus tard 1 an après la signature de la convention et terminés dans un délai de 3 ans.

■ PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le dossier doit comprendre :

- Délibération ou demande d'aide, suivant la nature juridique du demandeur.
- Note de présentation de l'opération.
- Devis descriptifs et estimatifs de l'opération.
- Plan de financement.
- Plan d'aménagement et documents graphiques permettant d'évaluer la nature du projet.
- Titre de propriété ou document attestant de la maîtrise foncière.
- Autorisation de travaux ou permis de construire si le projet le rend nécessaire.
- Engagement du demandeur sur un partenariat avec l'ADRT et l'UDOTSI dans les domaines de la promotion, de l'observation, notamment les enquêtes INSEE, et de la formation.

RENSEIGNEMENTS

PÔLE DÉVELOPPEMENT

MISSION ÉCONOMIE ET
TOURISME
14, AV. PIERRE LEROUX
BP 17 - 23001 GUERET
CEDEX
TÉL. 05 44 30 24 47
www.creuse.fr



DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 27 JUIN 2011

- Engagement de ne pas solliciter de nouvelles aides avant un délai de 3 ans.
- Lettre du porteur de projet certifiant que l'opération pour laquelle la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement de travaux et s'engageant à ne pas débiter l'exécution du programme avant que son dossier ne soit réputé complet.
- Relevé d'Identité Bancaire.

■ **PROCEDURE**

Lorsque le dossier est réputé complet, un accusé de réception de la demande est notifié.

Cet accusé de réception ne préjuge pas des décisions qui seront prises et ne vaut pas promesse d'aide.

Le dossier est soumis pour décision à la Commission Permanente du Conseil départemental. Celle-ci sera notifiée au demandeur.

Une convention définira les modalités d'attribution de la subvention.

RENSEIGNEMENTS

PÔLE DÉVELOPPEMENT



**MISSION ÉCONOMIE ET
TOURISME**

14, AV. PIERRE LEROUX
BP 17 - 23001 GUERET

CEDEX

TÉL. **05 44 30 24 47**

www.creuse.fr